



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2018

## Date de la 2<sup>nd</sup> Convocation

Pas le quorum à la 1<sup>ère</sup>

19/04/2018

## Date d'affichage

19/04/2018

## \*NOMBRE DE MEMBRES\*

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 12

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 avril 2018, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Christian VANNOBEL**, maire.

Présents : Christian VANNOBEL - Bernard GANDON – Liliane LEFEVRE - Patrick BORDIER - Sandrine CAUJOLLE - Charles RAGUET –Marie-Pierre QUEHEN - Séverine PIROZZINI - Pierre-Marie LEBEE.

Absents : Philippe BARDON – Sophie RENAUX - Philippe DOUDOU, Fabien PLUMET - Flora BAUDET – Frédéric AVEZ – Sandrine JACZMINSKI.

Représentés : Frédéric ROUAN par Bernard GANDON, Catherine RIOU représentée par Christian VANNOBEL, Sylvie LEMENUEL par Pierre-Marie LEBÉE.

**Mesdames Séverine PIROZZINI et Sandrine CAUJOLLE** ont été nommées secrétaire

## PROCES VERBAL

Affiché le 27 avril 2018

### 01 – APV Programme 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de Sissonne sollicite des subventions au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
voirie	VC n°28 – Rue du Parc	180 m	39 672.00	33 060.00
Honoraire	Honoraire	.....	2 066.88	1 722.40
			41 738,88.	34 782,40

### 02 – Demande de subvention DETR pour la « réhabilitation de logements communaux »

CONSIDERANT que l'opération s'effectuera sur les années 2018 à 2020 en raison de son montant, qui se décompose de la manière suivante :

- 6 rue Général Leclerc : enveloppe prévisionnelle de 79 274,75 € H.T.- budget 2018
- 12 – 24 rue de la Selve : enveloppe prévisionnelle de 306 754,65 € H.T. – budget 2018
- 14 place de l'Hôtel de ville : enveloppe prévisionnelle de 315 013,96 € H.T. – budget 2019/2020

Monsieur le maire informe qu'il est possible d'obtenir une subvention complémentaire dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 % soit 153 658,96 € pour 12 – 24 rue de la Selve et 6 rue Général Leclerc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter pour 2018 de la D.E.T.R, API, ADEME pour les logements

- o 12 – 24 rue de la Selve, et 6 rue Général Leclerc

Autorise Monsieur le Maire à solliciter pour 2019 de la D.E.T.R pour les logements

- o 14 place de l'hôtel de ville

### **03 – Approbation du Compte de Gestion 2017 - Commune de Sissonne -**

Après en avoir délibéré, à la majorité, soit 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, **le Conseil municipal**

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2017 ci-annexé, dressé par Messieurs les receveurs ROBIN Patrick et GUIDEZ Laurent,

**CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion de Messieurs les receveurs et le compte administratif de Monsieur le Maire de Sissonne,

**APPROUVE** le compte de gestion 2017 de Messieurs les receveurs.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

---

### **04 – Approbation du Compte de Gestion 2017 - Service des eaux –**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil municipal**,

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2017 ci-annexé, dressé par Messieurs les receveurs ROBIN Patrick et GUIDEZ Laurent,

**CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion de Messieurs les receveurs et le compte administratif de Monsieur le Maire de Sissonne,

**APPROUVE** le compte de gestion 2017 de Messieurs les receveurs.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

---

### **05 – Approbation du Compte de Gestion 2017 - Service assainissement**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2017 ci-annexé, dressé par Messieurs les receveurs ROBIN Patrick et GUIDEZ Laurent,

**CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion de Messieurs les receveurs et le compte administratif de Monsieur le Maire de Sissonne,

**APPROUVE** le compte de gestion 2017 de Messieurs les receveurs.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

---

### **06 – Approbation du Compte de Gestion 2017 - Zone d'activités -**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2017 ci-annexé, dressé par Messieurs les receveurs ROBIN Patrick et GUIDEZ Laurent,

**CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion de Messieurs les receveurs et le compte administratif de Monsieur le Maire de Sissonne,

**APPROUVE** le compte de gestion 2017 de Messieurs les receveurs.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

---

### **07 – Approbation du Compte de Gestion 2017 - Usine relais**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2017 ci-annexé, dressé par Messieurs les receveurs ROBIN Patrick et GUIDEZ Laurent,

**APPROUVE** le compte de gestion 2017 de Messieurs les receveurs.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## 08 – Vote du Compte Administratif 2017 de la commune

Monsieur Christian VANNOBEL, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		561 245,58	126 603,72		126 603,72	561 245,58
Opérations de l'exercice	2 448 118,71	2 598 657,13	384 511,10	719 223,19	2 832 629,81	3 317 880,32
TOTAUX	2 448 118,71	3 159 902,71	511 114,82	719 223,19	2 959 233,53	3 879 125,90
Résultats de clôture		711 784,00		208 108,37		711 784,00
Restes à réaliser			979 036,00	583 865,00	979 036,00	583 865,00
TOTAUX CUMULES		711 784,00	979 036,00	791 973,37	979 036,00	1 503 757,37
RESULTATS DEFINITIFS		711 784,00	187 062,63			524 721,37

Après en avoir délibéré, à la majorité, soit 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, **le Conseil municipal**

- Approuve le compte administratif communal 2017

## 08b – Affectation du Résultat de l'Exercice 2017 de la Commune

Après en avoir délibéré, à la majorité, soit 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, **le Conseil municipal**

**Décide** d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 187 062,63€,
- Affectation à l'excédent reporté, (compte 002), pour 275 511,74 € (commune).
  - Qui correspond à la différence entre l'excédent de la commune de 524 721,37 € et le déficit du budget annexe de la zone d'activité de 249 209.63 €

## 09 – Vote du Compte Administratif 2017 du Service des Eaux

Monsieur Christian VANNOBEL, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		41 207,25	9 259,98			41 207,25
Opérations de l'exercice	168 288,08	178 476,94	28 256,70	56 705,52	196 544,78	235 182,46
TOTAUX	168 288,08	219 684,19	37 516,68	56 705,52	205 804,76	276 389,71
Résultats de clôture		51 396,11		19 188,84		70 584,95
Restes à réaliser			53 760,00	13 525,00	53 760,00	13 525,00
TOTAUX CUMULES		51 396,11	53 760,00	32 713,84	53 760,00	84 109,95
RESULTATS DEFINITIFS		51 396,11	21 046,16			30 349,95

Après en avoir délibéré, à la majorité, soit 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, **le Conseil municipal**

- Approuve le compte administratif du service des eaux 2017

## 09b – Affectation du Résultat de l'Exercice 2017 du Service des Eaux

Après en avoir délibéré, à la majorité, soit 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, **le Conseil municipal**

**Décide** d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 21 046,16 €,
- Affectation à l'excédent reporté, (compte 002), pour 30 349,95 €.

## 10 – Vote du Compte Administratif 2017 – Assainissement Sissonne

Monsieur Christian VANNOBEL, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		302 867,07		14 395,18	0,00	317 262,25
Opérations de l'exercice	430 482,37	310 695,82	166 937,32	297 413,83	597 419,69	608 109,65
TOTAUX	430 482,37	613 562,89	166 937,32	311 809,01	597 419,69	925 371,90
Résultats de clôture		183 080,52		144 871,69		327 952,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		183 080,52	166 937,32	311 809,01	166 937,32	494 889,53
RESULTATS DEFINITIFS		183 080,52		144 871,69		327 952,21

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil municipal**

- Approuve le compte administratif du service assainissement 2017

## 10b – Affectation du Résultat de l'Exercice 2017 du Service Assainissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil municipal**

**Décide** d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté, (compte 002), pour 183 080,52 €.

## 11 – Vote du Compte Administratif 2017 – Zone d’activités

Monsieur Christian VANNOBEL, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DÉFICIT	EXCEDENTS	DÉFICIT	EXCEDENTS	DÉFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		4,58		43,90		48,48
Opérations de l'exercice		0,00		11 362,50		11 362,50
TOTAUX		4,58		11 406,40		11 410,98
<b>Résultats de clôture</b>		<b>4,58</b>		<b>11 406,40</b>		<b>11 410,98</b>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		4,58		11 406,40		11 410,98
RESULTATS DEFINITIFS		4,58		11 406,40		11 410,98

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **le Conseil municipal**

- Approuve le compte administratif 2017 de la Zone d’activité

---

## 12 - ADMISSION en NON VALEUR 2018 - (Commune – Service des Eaux – Service Assainissement)

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **le Conseil municipal**

- admet en non valeur sur l’exercice 2018 les sommes
  - o Budget Communal : 36 400,37 €
  - o Budget Service des Eaux : 7 561.96 €
  - o Budget Service Assainissement : 20 669.12 €

---

## 13 - CREANCES - ETEINTES 2018 - (Commune – Service des Eaux – Service Assainissement)

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **le Conseil municipal**

- Admet en créances éteintes sur l’exercice 2018 les sommes
  - o Budget Communal : 5 707.99 €
  - o Budget Service des Eaux : 8 891.69 €
  - o Budget Service Assainissement : 18 552.14 €

---

## 14 - Vote des taux 2018

Après en avoir délibéré, à la majorité, soit 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, **le Conseil municipal**

**FIXE**, comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l’année 2018 :

- taxe d’habitation : 23,44 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,05 %

---

## 15 - Budget Primitif 2018 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, à la majorité, soit 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, **le Conseil municipal**

Accepte le Budget Primitif 2018 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 2 905 936 €  
Investissement : 2 541 482 €

---

## 16 - Budget 2018 – Service des eaux

Après en avoir délibéré, à la majorité, soit 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, **le Conseil municipal**

Accepte le Budget Primitif 2018 du service des eaux équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 148 810 €  
Investissement : 110 644 €

---

## 17 - Budget 2018 – Service Assainissement

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **le Conseil municipal**

Accepte le Budget Primitif 2018 du service Assainissement équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 470 181 €  
Investissement : 466 163 €

---

## 18 - Budget 2018 – Lotissement « éco-quartier »

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **le Conseil municipal**

Accepte le Budget Primitif 2018 lotissement « éco-quartier » équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 348 476 €  
Investissement : 334 476 €

---

## 19 – Décision modificative de la Zone d’activités de Sissonne

- rembourser l’avance consentie antérieurement par le budget principal qui est de 251 379 €
- inscrire le solde du stock de terrains aménagés de 606 586,04 €.
- Ré imputer les subventions comptabilisées en investissement de 268 287,41 €
- De verser une subvention du budget communal au budget annexe Zone d’activités de 89 089 € (Chapitre 65).

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- Accepte les écritures énumérées ci-dessus.

---

## **20 – Versement d'un quart –de salaire du service Eaux à la Commune**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 27/4/2015 qui autorisait le Service des Eaux à verser annuellement un demi-salaire à la Commune.

Vu les taches effectuées par le personnel communal, il est nécessaire de modifier la délibération.

A compter de 2018, le service des Eaux versera un quart de salaire à la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- décide de verser annuellement un quart de salaire correspondant du service des Eaux au profit de la Commune, à compter de l'année 2018.

---

## **21 – Subvention et avance de la commune vers le budget lotissement « éco-quartier »**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 18/12/2017 la commune a dû créer un budget annexe en 2018 s'intitulant « lotissement l'éco quartier ».

Dépense de fonctionnement du chapitre 65 du budget général vers le budget lotissement au chapitre 75 d'un montant de 9 000 €.

Dépense d'investissement du chapitre 27 du budget général vers le budget lotissement au chapitre 16 d'un montant de 136 476 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'avance versée au budget annexe sera reversée à la commune au moment de la dissolution dudit budget lotissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- Autorise d'effectuer les versements de la commune vers le budget lotissement « éco-quartier »

---

## **22 – Subvention de la commune au service des eaux**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'une délibération est nécessaire afin d'effectuer le versement d'une subvention au service des eaux.

### **COMMUNE :**

- . Dépense du chapitre 65 du budget général de 11 000 € .

### **SERVICE DES EAUX :**

- . Recette au chapitre 77 d'un montant de 11 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- autorise le versement d'une subvention au budget Eau.

---

## **23 – mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- instaure l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus (qui représente 60 % de l'enveloppe budgétaire)
- Instaure le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus (qui représente 40 % de l'enveloppe budgétaire)
- prévoit la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- décide que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- Dit que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

---

Fait et délibéré le 23 avril 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H02

Christian VANNOBEL  
Maire de Sissonne